

Zeitschrift:	Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle
Band:	29 (1961)
Heft:	12
Rubrik:	Chronique des films

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il croit avoir un don pour prévoir ce qui va lui arriver, il se laisse ainsi entraîner à toutes ses impulsions, et ses impulsions sont de voler, de tuer. Ce n'est pas sa faute, son esprit n'est pas éveillé, il ne conçoit pas le mal. Sans être idiot, il est comme un animal, érotique et inconscient. Un jour, il tue une vieille femme pour la voler, puis il dépense bêtement son argent, se vante un peu trop dans les «boîtes de tantes» qu'il fréquente, prend peur, s'enfuit. Bien entendu, il sera rattrapé bientôt par les gendarmes, il se laissera prendre sans lutter car cela aussi il l'a «vu» à l'avance. Quel joli chapitre, au passage, sur sa tendresse pour un chien perdu qui causera sa perte! On ne peut pas ne pas plaindre, ne pas aimer un Jean Acier.

Mais ceci n'est que la première partie du livre. Car Acier a une mère qui l'a abandonné à sa naissance et le récit du drame dans les journaux bouleverse la vie de cette femme qui s'était installée sans amour dans un confort égoïste. Un espoir, de racheter ce qu'elle a perdu, un remords vont changer la vie de cette femme...

Il paraît qu'on reconnaît le talent d'une histoire au fait qu'elle ne se laisse pas conter en quelques lignes. Je suis bien maladroit pour résumer celle-ci, j'y renonce. C'est une belle et triste histoire qui laisse une impression profonde. J'ai pensé en la lisant aux romans de *Michel del Castillo*, c'est un compliment. Une histoire dure et tendre. Et brève! Ce roman si plein dont le souvenir est lourd au cœur n'a que 208 pages largement imprimées. Belle leçon pour les écrivains qui s'obstinent à noyer le lecteur dans le flot d'ennui des romans-fleuves.

Pour «Acier», aucun doute sur la place à lui réservé: ni la corbeille à papier comme pour «Un si joli petit monde», ni le dessus d'armoire suffisant pour «Les plaisirs infinis». Mais un rayon de votre bibliothèque facile à atteindre.

R. G. D. Octobre 1961.

1) Editions de la Table Ronde 1961

2) Editions du Seuil 1961

3) Editions Julliard 1961

Chronique des Films

Enfin, le cinéma commence à se dégeler! Les ligues de moralité et les préjugés cèdent quelques points et nous pouvons espérer voir d'ici une dixaine d'années le cinéma rejoindre le théâtre et la littérature pour étudier le sujet «tabou» par excellence: l'homosexualité. On n'en est encore qu'aux signes avant-coureurs. J'ai signalé dans une précédente chronique quelques timides tentatives cinématographiques; elles se multiplient dans tous les pays et dans tous les styles.

Je ne vous signale que pour mémoire et pour vous inciter à saluer ces louables essais: d'abord le «Spartacus» très hollywoodien de Kirk Douglas, évocation antique à grand spectacle, grand écran, grande figuration et grande puérilité historique. Mais enfin, le charmant Tony Curtis n'hésite pas à jouer dans cette super-superproduction le rôle d'un esclave dont les mœurs ne laissent aucun doute et dont les rapports

intimes avec le personnage joué par Laurence Olivier sont assez clairement expliqués. Cela n'est pas sans mérite : non seulement parce qu'un tel film pour être commercial a besoin de toucher tous les publics, et le puritanisme encore très puissant aux Etats-Unis aurait fort bien pu handicaper ses recettes; ensuite parce que Tony Curtis a, paraît-il, une réputation personnelle déjà critiquée sur ce point. Récompensons donc une tentative courageuse et un film excellent dans son genre en apportant à l'occasion notre obole à ses recettes. Mieux que tout autre motif, un succès financier encouragera l'Amérique à persévérer dans la voie de la clairvoyance !

Je ne parle également qu'en passant du film français «Les amours célèbres», prétexte grossier à réunir sur l'affiche un grand nombre de vedettes commerciales. Malgré son énorme budget, c'est une œuvrette superficielle. Mais dans le sketch dont Brigitte Bardot est la vedette, — évidemment très dénudée ! —, on s'amusera du personnage incarné par Jean-Claude Brialy, — avec un parfait naturel! C'est une folle, tordue, moyenâgeuse, dont les goûts homosexuels sont évidents, dont les rapports sexuels avec le héros, Alain Delon, sont assez précis, et on comprend que la vertu de la belle B.B. lui soit confiée sans crainte. Ce n'est qu'une caricature, mais drôle.

J'en viens à la tentative la plus sérieuse et la plus authentique de présenter sur l'écran un problème homosexuel : le film anglais : «Victim», qui fut présenté au festival de Venise, ce qui lui a conféré un prestige officiel. Sans doute, il ne fait que défendre un point de vue typiquement britannique, étant entièrement basé sur les méfaits de la loi qui condamne encore dans ce pays les homosexuels à la prison. Cette attaque directe ne peut pas laisser insensible; mieux encore, elle présente comme réprouvée et injustifiable cette loi barbare, tradition ridicule conservée par paresse, reste d'obscurantisme constituant un danger grave pour la moralité. Un personnage du film, chef de la police, qualifie lui-même cette loi de «charte du chantage». Avec discrétion, diplomatie et pudeur, mais avec force, ce film illustre un cas entre mille où l'hypocrisie et le crime sont encouragés aux dépens d'une inclination naturelle.

Un avocat célèbre est homosexuel, mais, honteux de ses penchants, il s'est marié, a tout avoué à sa femme qui est relativement compréhensive : «Je pardonne, mon chéri, mais ne recommence pas!» Bien entendu, il a recommencé. Il a eu une brève liaison avec un jeune garçon pur et sincère, lequel est tombé ensuite entre les mains de maîtres-chanteurs. Il a dû voler pour les payer. Arrêté, il se tue afin de ne pas compromettre celui qu'il aime et qui l'a abandonné. Mis en présence de ce drame, l'avocat prend conscience de sa lâcheté et décide de lutter contre le chantage, même au détriment de sa carrière, du bonheur de son foyer, au risque d'être emprisonné quand son homosexualité occasionnelle sera connue.

Les réactions de l'épouse outragée, des amis sympathisants ou non-sympathisants, des policiers, des homosexuels traqués, sont peut-être un peu trop longuement analysées au détriment du personnage principal. On peut reprocher à ce film des longueurs, une tendance au mélodrame, beaucoup trop de portes lentement ouvertes et refermées et surtout un manque total de... comment dire ? de «sex appeal». Mais les

photos sont belles, les acteurs excellents, Dirk Bogarde pathétique. Et surtout, surtout, le problème est présenté avec lucidité, intelligence et, quoiqu'on dise de la retenue anglaise, avec une chaleur intérieure, une compréhension qui feront plus, on peut l'espérer, pour éveiller la conscience humaine, que cent comédies légères où l'homosexuel est présenté comme un phénomène ridicule et voyant. Ici, il s'agit d'êtres vrais qui ressemblent à vous, à moi, ou à votre épicer; un film sur les homosexuels où aucun n'a l'air «d'en être»! C'est un progrès et un espoir.

R.G.D. Novembre 1961

La morale, paravent de la répression policière

par Alain Jouffroy

«Le Combat», Paris, a publié récemment sous le titre ci-dessus un article de son collaborateur Alain Jouffroy, article juste et courageux. Nous estimons que le contenu de cet article mérite l'intérêt de nos lecteurs et nous nous permettons donc de le publier ci-après.

La Rédaction.

Décidément, la morale reprend du poil de la bête. Il n'est que de lire les journaux français depuis quelque temps pour mesurer l'ampleur des efforts qui sont accomplis de tous côtés pour la renflouer. Les philosophes, les écrivains, les poètes lui avaient porté, semble-t-il, des coups mortels: ce sont les écrivains qu'on veut aujourd'hui mettre à la question, par les moyens d'un projet de loi ridicule et scandaleux, contre lequel Max-Paul Fouchet vient de s'élever avec violence et fermeté, et contre lequel tous les écrivains, tous les artistes, tous les hommes qui font profession de penser et de s'exprimer doivent éléver un barrage unanime et infranchissable. Mais l'entreprise de «réarmement moral» à laquelle nous assistons, plus redoutable encore que les «vices» qu'elle prétend condamner, doit être, à mon avis, considérée comme une manœuvre politique de grande envergure, qui a pour but essentiel d'assassiner définitivement et partout toutes les formes de la liberté.

La morale est le mal

Tous les prétextes sont bons pour les gens de police; tous les moyens les plus bas, les plus vulgaires, les plus mensongers, les plus crapuleux. Je dirai même que la morale est le mal, qu'elle le crée, s'en nourrit et le perpétue par sa seule puissance. Mais elle n'ose pas toujours dire son nom comme le pitoyable auteur de cet article de France-Dimanche (1) qui écrit: «Il est temps d'agir, de sévir avec force. Paris ne doit pas devenir le Berlin de 1925», et qui précise: «Nous espérons que cet article décidera les pouvoirs publics à donner les moyens d'agir à la police. Car cette fois-ci elle n'est pas en cause. Il faut qu'on vote les lois qui lui per-